Vendredi 13 février 2015

FRANCE-ANTILLES
www.franceantilles.fr

L'agriculture familiale enfin reconnue

Harry MAPOLIN

Un séminaire-atelier regroupant des invités de la Caraïbe s'est tenu du 1er au 5 février, au Gosier. Des mesures importantes ont été annoncées pour développer enfin ce type d'agriculture ancestrale en Guadeloupe.

Faire remonter et comprendre les difficultés qu'affrontent les petits exploitants pour définir un plan d'action en faveur du développement de la petite agriculture familiale, tel était le but du séminaire-atelier qui s'est tenu du 1er au 5 février au Gosier.

Les propositions faites en assemblée plénière à l'Espace régional du Raizet pourraient donner un élan à ce type d'agriculture dont l'importance pour renforcer les économies insulaires a été mise en évidence. Cette agriculture propre aux Antilles était peu prise en compte par les autorités, notamment pour les attributions d'aides et de subventions.

Désormais, des aides au démarrage et pour le développement sont mis en place. Ce séminaire a permis d'envisager la mise en place d'une fédération qui pourrait accompagner les petits agriculteurs familiaux dans leur développement.

Des représentants de la Martinique, de la Guyane, d'Haïti, de Mayotte invités à ce séminaire-atelier ont reconnu de grandes similitudes entre ce type d'agriculture en Guadeloupe et chez eux. Une agriculture qui est pratiquée par de nombreuses familles et qui a permis à des générations de survivre, mais qui n'était malheureusement pas aidée.

Beaucoup ont vu, à travers les annonces faites, l'espoir de pouvoir proposer d'autres ouvertures à la jeunesse, et de ralentir l'exode rural. Cet espoir de développement peut devenir une réalité si l'Inra, la Chambre d'agriculture, la Direction de l'agriculture et de la forêt, les deux grandes assemblées locales représentées à ce séminaire s'accordent et mettent en place un outil de suivi et d'évolution, a laissé entendre Jean-Pierre Bédié de l'Académie de l'agriculture.

Les participants ont reconnu dans l'ensemble que ce séminaire a été très instructif.

REPÈRE

- Des exploitations de deux ou trois hectares

La petite agriculture se pratique en moyenne sur deux ou trois hectares et assure des revenus de 25 000 euros annuels maximum. Le travail se fait en famille. L'agriculture doit constituer au moins 50% des activités de l'exploitant.

Désormais, cet agriculteur est éligible à des aides au démarrage et au développement de son entreprise comme le prévoit le nouveau programme 2015-2020. À noter que c'est le conseil régional qui devient désormais autorité de gestion de ces aides.

ILS ONT DIT

Harry Ozier-Lafontaine,président de L'inra Antilles-Guyane : « Les bases ont été définies »

« Les bases de ce qui va forger le plan d'action de l'agriculture familiale ont été définies. Des actions seront définies pour l'accompagnement, l'engagement, l'installation, les techniques de production et de distribution. Ensemble nous avons défini un cahier des charges de la petite agriculture. L'intervention de Jean-Pierre Bastié délégué à l'Outre-Mer pour l'agriculture a rendu lisible les dispositifs auxquels les petits agriculteurs familiaux peuvent prétendre »

Alex Ferrand, agriculteur à Petit-Bourg : « C'était comme des retrouvailles »

« Pour moi, participer à ces ateliers, c'était comme des retrouvailles. J'avais été retenu pour une attribution de parcelle de terrain, mais il y a eu des problèmes alors j'ai opté pour travailler en petite surface. La Chambre d'agriculture m'a proposé des mesures agroenvironnementales. À l'époque, l'agriculture familiale n'était pas prise en compte par la réforme foncière. Maintenant, j'apprends que c'est pris en compte. C'est bien car en Guadeloupe c'est ce type d'agriculture qui nous a toujours permis de résister.»

Jean-Pierre Bastié, de l'Académie de l'agriculture : « Des subventions communautaires et nationales existent »

« Ce qui est nouveau c'est que la loi oblige, dans les outils d'orientation de politique agricole, à prendre en compte l'agriculture familiale. Des subventions communautaires et nationales existent mais sont peu utilisées. C'est pour cela que l'on va monter une fédération qui sera à l'écoute et qui aidera les petits agriculteurs. Des outils de suivi et d'évaluation seront mis en place »

Patrick Sellin, président de la Chambre d'agriculture de Guadeloupe : « Une valeur patrimoniale et culturelle »

« Ce type d'agriculture est créateur d'emplois mais également de richesse et va proposer autre chose aux jeunes et ainsi ralentir l'exode rural. L'agriculture familiale a une valeur patrimoniale et culturelle en Guadeloupe. Nous devons, avec la modernité, progresser vers des techniques mieux appropriées » . Sur le même sujet